

# La Médiathèque met un terme à ses achats de CD et vinyles

La Médiathèque maintient sa collection, les prêts sur support physique vont être réorganisés en bibliothèques. Pas de licenciements en vue, mais du mouvement.

ALAIN LALLEMAND

C'est officiel et coulé dans une convention signée ce 20 mars : le service de prêt de médias physiques – disques vinyles, CD, DVD, etc. – de la « Médiathèque » (désormais un département de l'ASBL PointCulture) est appelé à disparaître, probablement d'ici fin 2020. Passé Pâques, dès ce 23 avril, la Médiathèque arrêtera ses achats et organisera « l'extinction progressive des activités directes de prêt de médias » sur les sites PointCulture où elle opère depuis cinq ans déjà. La collection historique (en juin dernier elle comptait plus de 33.000 disques vinyles et 456.000 CD) sera bien entendu maintenue et restera disponible à la location, mais à terme c'est en bibliothèque que les visiteurs devront se rendre pour emprunter cette collection.

Le mouvement n'a rien d'étonnant : une médiathèque à l'ancienne était devenue en grande partie obsolète au regard de la multiplication des sites de streaming et la dématérialisation des médias culturels. Alors qu'il y avait eu 1,8 million de prêts en 2010-11, il n'y

en avait plus eu que 379.000 en 2017-18. Les supports vinyles et CD sont par ailleurs fragiles, le cœur de l'activité était lui-même condamné. Bref, il convenait de déposéssiérier tout cela.

## Vers la résurrection ?

Pâques 2019 sera donc la première étape d'une résurrection, mais pour faire quoi ? Alors que la convention de PointCulture avec la Communauté française venait à son terme fin 2017, cette convention a d'abord été prolongée un an pour permettre une longue concertation avec les opérateurs, le temps de balayer les nostalgies, d'identifier les véritables demandes du public et du monde culturel... et d'engager une réforme qui concerne tout de même 121 employés.

Au fond, à quoi sert une médiathèque ? A médiatiser, à rendre visible, à promouvoir, à rendre accessible la culture au plus grand nombre, et qu'importe le support matériel utilisé. Du concept de « médiathèque », il convenait donc de glisser vers la « médiation » : animer, conseiller, mettre en valeur les collections et, par-delà, toute la culture telle qu'elle est produite en Communauté française. Rendre visible « l'action des innombrables opérateurs culturels que les médias traditionnels ne couvrent plus ». Désormais, a-t-il été décidé, la Médiathèque et PointCulture doivent renforcer le lien entre l'offre culturelle et les divers publics, relier les opérateurs culturels entre eux, et enfin relier la culture à l'éducation. Fameux programme.

Pour stabiliser l'emploi et baliser l'avenir de la structure, une nouvelle convention a été signée fin mars pour

deux ans. Ensuite, ce 2 avril, le conseil d'administration de PointCulture a approuvé un plan stratégique qui prévoit « l'arrêt des achats de médias », « l'arrêt progressif du prêt direct dans les PointCulture », « la suppression des services mobiles », la « réaffectation du personnel encore occupé sur les missions de prêts directs ». Cela ressemble à un enterrement, mais c'est en réalité ce repli qui permet un redéploiement. Le service de prêt de la Médiathèque et l'association PointCulture ont en pratique quinze mois, jusqu'à fin juin 2020, pour bâtir leur futur.

## Mode d'emploi

Parmi les centaines de milliers de supports de la collection, il se trouve encore des perles belges sur microsillons qu'aucune autre plateforme ne pourra vous livrer sur aucun support que ce soit.

Prêt pour la machine à remonter le temps ?

Tous les disques de Philippe Anciaux – 70 ans tout de même – se trouvent encore à la Médiathèque dans leur format original, soit six LP microsillons et un CD. Pas un ne manque. Jo Lemaire + Flouze ? Les trois LP en microsillons répendent présent à l'appel. The Kids ? Six micro-

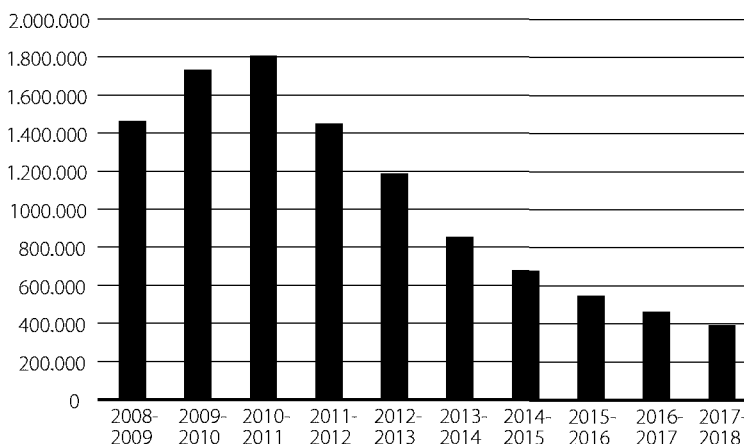
sillons, une palette de CD, tout est là – ou presque.

Aujourd'hui, pour les emprunter, rien de plus simple : vous les identifiez dans l'un des six PointCulture ou dans l'un des deux discobus... ou grâce au moteur de recherche en ligne, puis demandez l'envoi du microsillon ou du CD dans le point de contact qui a votre préférence.

Comment cela se passera-t-il demain ? A priori, la collection entière demeurera à disposition. Mais d'ici la fin 2020, l'accès aux médias physiques n'aurait plus lieu dans les PointCulture. Le projet est de développer des « comptoirs médias » dans les bibliothèques du réseau de la Communauté française – et dans les bibliobus, dans les médiathèques locales. Le visiteur y retrouverait l'accès aux collections qu'il avait sous régime de « la Médiathèque ». Il est même probable qu'il y retrouve... une partie du personnel affecté aujourd'hui au service de prêt traditionnel. A.L.

Evolution du nombre de prêts depuis 2008-2009

Source : Pointculture



# Alda Greoli « Il n'y aura pas de licenciement »

A.L.

L'ASBL PointCulture – dont dépend le service de prêt « Médiathèque » – emploie 121 personnes, dont 30 à 40 pourraient être directement impactées par la réorganisation en cours. En danger ? Le conseil d'administration, présidé par Philippe Mahoux (PS), se dit « soucieux de garder l'objectif de conserver un volume d'emploi cohérent aux missions de l'association ». Cela ne mange pas de pain. Interpellée au Parlement, la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) a été plus nette : pas de licenciement. « Si j'ai maintenu les 7 millions annuels de la convention – sept millions ! – ce n'est certainement pas pour qu'ils licencient qui que ce soit, au contraire », nous assure la ministre. « Par contre, qu'il y ait des possibilités d'évolution du métier, en fonction des enjeux, cela oui. Mais des licenciements, non. »

## Un nouvel organigramme

Quatorze millions sur deux ans, c'est effectivement une très belle garantie, de même que la désignation par convention de l'ASBL PointCulture comme « opérateur majeur » de la Communauté française. Comme l'a signalé la direction fin mars lors d'une assemblée du personnel, « il n'y a pas de volonté de nous ramener à un rôle mineur. » Mais il y aura un peu de mouvement : des « entretiens personnalisés » avec les employés, une « réaffectation de personnel (du prêt) dans les services liés à la communication, la

rédaction, aux plateaux média et au service éducatif » et, *in fine*, un « nouvel organigramme ».

Un peu de tension, donc, mais un très bel objectif, si la direction parvient à mener la réforme à terme. Pour PointCulture, l'enjeu est double : d'une part se rapprocher des bibliothèques pour pérenniser le futur système de prêt de médias – un seul lieu pour emprunter de l'écrit papier ou digital, de la musique sur support analogique ou digital – et d'autre part une coordination avec les lieux de création et de diffusion que sont les centres culturels, afin d'être le porte-voix, le « médiateur » de l'offre culturelle.

« Il faut continuer à assurer la démocratisation de l'accès à la culture », explique Alda Greoli, « et pour cela, il ne faut pas que le volet "médiation, prêt, accessibilité" disparaisse. Mais dans le monde de demain, cela n'aura de sens que si on loge cela dans les bibliothèques, pour qu'il y ait un lien fort entre l'ensemble des prêts possibles. Il faut vraiment renforcer le lien entre PointCulture et les bibliothèques, et peut-être une partie des personnes qui travaillent à PointCulture iront-elles travailler dans des bibliothèques pour animer les "comptoirs médias", pour y poursuivre leur travail de conseil, de médiation, sur tout ce qui est audiovisuel, là où les bibliothèques font principalement de l'écrit. »

« Si j'ai conservé les 7 millions de la convention, ce n'est

certainement pas pour qu'ils licencient qui que ce soit »

**Alda Greoli** ministre de la Culture

S'il y a synergie, ne doit-on pas craindre, par exemple, une réduction de l'offre mobile avec la fusion des discobus et bibliobus ? « Puisqu'il y a un enjeu de proximité par rapport à l'accès à la culture », assure Alda Greoli, « les bibliobus et discobus ne doivent surtout pas disparaître. Il n'existe pas surtout des bibliothèques et centres culturels, donc il y a vraiment un enjeu (de décentralisation). Que se créent des synergies, bien sûr. Qu'il faille moins de structures mobiles, je ne le pense pas. »

## Promouvoir l'offre culturelle

L'autre volet, peut-être moins connu, est plus ambitieux encore puisqu'il s'agit d'une vaste mission d'information, promotion, médiation de l'offre culturelle – tous azimuts – en Communauté française. Cela veut dire : la réalisation d'un agenda numérique (qui existe déjà), le développement de contenus éditoriaux et d'outils de médiation, la réalisation et la diffusion de capsules vidéo promotionnelles, la mise en valeur d'initiatives promotionnelles, bref du média au sens le plus large. « Ils sont visiblement en train de réfléchir à jouer un rôle plus important de médiation et de conseil d'accessibilité culturelle », note la ministre. « Cette partie-là doit plutôt se faire en coordination et bonne entente avec les centres culturels. »